



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

**DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DES PROCEDURES PUBLIQUES**
Bureau des enquêtes publiques et des installations classées
SK

AVIS de CONSULTATION du PUBLIC



LE PREFET du HAUT-RHIN COMMUNIQUE

La société Blanchisserie JP MULLER a déposé une demande d'enregistrement en vue d'être autorisée à poursuivre ses activités de blanchisserie sises 13 rue de Colmar à Hésingue.

A cet effet, l'arrêté préfectoral du **20 MARS 2017** a prescrit qu'une consultation du public sera ouverte dans la commune de Hésingue où le dossier pourra être consulté du 12 avril au 10 mai 2017 inclus, pendant les heures d'ouverture des bureaux de la mairie.

Le public pourra formuler ses observations sur un registre ouvert en mairie de Hésingue ou adresser toute correspondance à la mairie ou à la préfecture, bureau des enquêtes publiques et des installations classées ou par voie électronique (pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public, soit le 10 mai 2017.

Le préfet du Haut-Rhin est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement qui sera prise sous forme d'arrêté assorti éventuellement de prescriptions particulières ou d'un arrêté préfectoral de refus.

- 1 MARS 2017



Dossier de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement

Blanchisserie JP MULLER

Indice 2
10/02/2017
1606EK1K0000022 - EK1K0/17/167



Siège :

Blanchisserie JP MULLER
13 rue de Colmar – Zone Industrielle
68 220 HESINGUE

Site concerné :

Blanchisserie JP MULLER
13 rue de Colmar – Zone Industrielle
68 220 HESINGUE

1. DEMANDE D'ENREGISTREMENT

OBJET: Demande d'enregistrement de la Blanchisserie JP MULLER située au sein de la zone industrielle d'Hésingue

Réf. Code de l'Environnement art. R 512-46-3 à 512-46-7

Monsieur le Préfet,

En application du Code de l'Environnement et tout particulièrement des dispositions de l'article R512-46-3 3, je soussigné Monsieur Michel Muller agissant en qualité de gérant dont le siège est à Hésingue, ai l'honneur de solliciter une demande d'enregistrement de mon établissement au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'activité soumise à **Enregistrement** est la suivante : « Blanchisserie », la capacité de lavage sera de 20 t/j (**rubrique 2340**).

Notre exploitation comprendra également trois activités soumises à **Déclaration** :

- ♦ ICPE : Installation de combustion (rubrique 2910)
- ♦ Loi sur l'eau :
 - sous la rubrique 1.1.1.0 (Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique)
 - sous la rubrique 1.1.2.0 (Prélèvements permanents issus d'un forage)

En application des articles R512-46-3 et R512-46-4 du code de l'environnement, le présent dossier se compose :

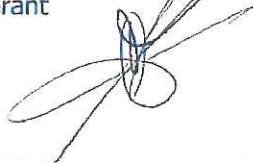
- ♦ De l'identité du demandeur.
- ♦ De l'emplacement sur lequel l'installation est installée.
- ♦ De la description, la nature et le volume des activités que le demandeur exerce ainsi que les rubriques de la nomenclature dont l'installation relève.
- ♦ Du chapitre XII : « Compatibilité avec l'affectation des sols » permettant au préfet d'apprécier la compatibilité des activités avec l'affectation des sols prévues pour les secteurs délimités par le règlement d'urbanisme applicable.
- ♦ Des capacités techniques et financières de l'exploitant.
- ♦ Du chapitre XVII : « Compatibilité avec l'arrêté du 14 janvier 2011 » justifiant du respect des prescriptions applicables aux blanchisseries relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2340 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
- ♦ D'un volet « Annexes » comportant des documents en support de lecture et notamment les cartes et plans réglementaires.

De pièces graphiques :

- ♦ Une carte à l'échelle 1/25 000^{ème} sur laquelle est indiquée l'emplacement de l'installation (page 10 du présent dossier).
- ♦ Un plan à l'échelle 1/2 500^{ème} couvrant 100 m autour du site (Annexe 1).
- ♦ Un plan masse à l'échelle 1/200^{ème} précisant dans les 35 m autour du site l'affectation des constructions et terrains avoisinants, le tracé des réseaux enterrés existants, les canaux, plans d'eau et cours d'eau (Annexe 1).

Fait à Hésingue, le 14/10/2016

Monsieur Michel MULLER
Gérant



2. RESUME

La présente demande porte sur l'enregistrement de la blanchisserie JP MULLER située à Hésingue.

Suite au développement de son activité, la blanchisserie JP MULLER prévoyait l'augmentation de sa capacité de production et avait déposé un premier dossier de demande d'enregistrement en 2011 resté en suspens suite aux observations.

La production du site étant en progression, la blanchisserie JP MULLER souhaite réitérer sa demande afin d'anticiper sa future capacité de lavage.

Une première déclaration d'activité de blanchisserie a été effectuée en 1991.

Le site est actuellement régi par le récépissé de déclaration du 10/02/2005 n°10/IC/2005 pour la rubrique 2340-2.

Parallèlement une visite d'inspection a eu lieu le 5 juillet 2016 donnant lieu à une mise en demeure du 29/07/2016, Le présent dossier vise également à répondre à cette mise en demeure.

Cette blanchisserie sera implantée au niveau de la parcelle 390. Les coordonnées GPS du site sont :

LAT : 7°30'49,6" E - LONG : 37°34' 59,8" N

L'activité soumise à enregistrement est l'activité de blanchisserie (rubrique 2340). La capacité de lavage prévue est de 20 t/j.

D'autres activités et produits relevant de la nomenclature des ICPE ont également été identifiés dans le cadre de ce projet, il s'agit des rubriques suivantes :

Installations non classées :

- ♦ 1510 : Stockage de matières, produits ou substances combustibles » : linge et plastiques d'emballage,
- ♦ 2910 A1 : installations de combustion
- ♦ 2925 : Atelier de charge d'accumulateurs,
- ♦ 4441 : Liquides comburants de catégorie 1,2 ou 3,
- ♦ 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1
- ♦ 4802-2a : gaz à effet de serre